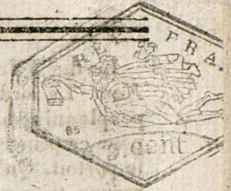


LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 6 Frimaire, an VIII.



Débats sur le départ d'une division française destinée à attaquer l'armée du Grand-Visir. — Lettre de l'empereur au général Suwarow. — Révocation par la cour de Londres de l'édit qui déclaroit en état de blocus tous les ports de la Hollande. — Détails de ce qui s'est passé à Toulouse à la nouvelle des événemens du 18 brumaire. — Réunion des banquiers chez Bonaparte. — Arrivée à Paris des drapeaux pris sur les Turcs.

E G Y P T E.

Du Caire, le 17 fructidor.

La division destinée à aller combattre l'armée du grand-visir, est partie d'ici il y a quinze jours, forte de 60,000 hommes, y compris 6,700 français, tant infanterie que cavalerie; le reste est composé d'arabes, de cophites & de jeunes mamelucks, instruits par Bonaparte dans l'art militaire: 500 chameaux sont chargés des bagages & de petites pièces de campagne pour traverser le désert qui sépare la Syrie de la province de Rosette. La cavalerie arabe est très-bien montée & bien équipée. Toute l'armée a en abondance ce qui est nécessaire pour une aussi longue marche. C'est le général Lagrange qui commande cette expédition. Il a détruit, en trois mois, tout ce qui restoit de mamelucks révoltés, & leur a pris leurs équipages, chevaux, chameaux & toutes leurs provisions. Les environs du Caire sont actuellement dégagés de tous les brigands qui les infestoient.

L'institut national continue de s'occuper des objets d'une utilité générale pour le pays.

E T A T S - U N I S D' A M É R I Q U E.

De Boston le 29 vendémiaire.

Nos gazettes d'aujourd'hui prétendent que le président des Etats-Unis, John Adams, a révoqué la commission qu'il avoit déjà expédiée aux trois plénipotentiaires nommés pour se rendre en France.

Les ravages de la fièvre jaune cessent à New-York & à Philadelphie.

A L L E M A G N E.

D'Ausbourg, le 26 brumaire.

La gazette d'Erlang annonce que, d'après des lettres d'Ulm venant de bonne source, les corps de troupes russes & le quartier-général de Suwarow se mettront en marche d'Ausbourg pour la Russie. Elle fixe même le départ de Suwarow au 4 ou 5 frimaire.

Pendant que les cosaques d'Ural défilent par Ratisbonne, des détachemens de troupes russes venoient de Cracovie pour compléter les corps de l'armée de Suwarow. On prétend même que l'empereur Paul I^{er}. a mis à la disposition de ce généralissime une armée de 47,000 hommes qui se trouve aux environs de Brznh. Ainsi l'assistance de Paul I^{er}. à François II dépendroit en ce moment de la volonté de Suwarow. Déjà on annonce que M. Wickham, M. de Lehrbach & le prince Esterhazy, ont réuni leurs efforts auprès de ce vieux général, pour l'engager à ne pas aban-

donner l'archiduc à la merci d'un ennemi plus fort que lui. Ils lui ont remontré qu'il s'exposoit à perdre le nom de prince itahique, puisque les Français pourroient reconquérir l'Italie, si Massena, après avoir conquis les Grisons, se jettoit dans le Milanais avec 30 ou 40 mille hommes & prennoit ainsi à dos les armées de Kray & de Mélas, déjà menacées en front par l'armée de Championnet. On ignore ce que ces remontrances ont produit sur l'esprit mutiné de Suwarow. Pour achever de l'adoucir, l'empereur vient de lui écrire la lettre suivante:

Mon cher feld-maréchal, prince Italisky, comte Suwarow,

Les actions éclatantes que vous avez faites pendant tout le cours de cette campagne, à la tête de l'armée que j'ai mise sous votre commandement en Italie, vous assurent le suffrage & l'admiration de toute l'Europe. Par vos victoires, vous m'avez rendu particulièrement, ainsi qu'à mon empire, d'importans services, dont je conserve toujours la mémoire avec une vive reconnaissance; & elles vous donnent les plus justes droits à être admis, comme l'homme le plus propre à l'illustrer, dans l'ordre de Ste-Thérèse, établi dans mes armées pour signaler & récompenser leur bravoure guerrière. Recevez donc la grande croix de cet ordre comme un témoignage & un souvenir de ma haute estime & de mon amitié. Recevez en même tems une croix de commandeur & six croix de chevaliers, dont vous donnerez la première au général Panerlioni, en reconnaissance de ses talens distingués & de son courage, & dont les autres sont destinées à ceux des officiers de l'armée russe qui étoient en Italie que vous en jugerez les plus dignes; votre choix ajoutera à leur gloire.

Dieu conserve votre santé, cher prince, pour l'accomplissement des grandes entreprises formées pour le bien commun, pour la gloire des alliés, pour l'éclat & la majesté de l'empire, & pour sa propre satisfaction.

Signé, FRANÇOIS.

Suwarow vient de faire publier semi-officiellement, un bulletin de ses opérations dans les Alpes-Rhétiques. On y remarque qu'il n'a pu se dissimuler entièrement le reproche qu'il a fait à l'archiduc Charles, d'avoir exposé le corps de Korsakow.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 27 brumaire.

Le conseil privé, d'après le résultat de l'expédition de Hollande, a révoqué l'ordre qui déclaroit en état de blocus tous les ports des sept Provinces-Unies. Cette résolution sera communiquée de suite aux puissances neutres. On espere faire passer dans la république Batave une partie des denrées coloniales dont la surabondance étouffe notre commerce.

D'après des nouvelles ultérieures arrivées hier au soir sur les derniers événemens de Paris, il y a eu une seconde convocation des membres du cabinet chez le lord Grenville.

Le duc d'York est arrivé le 12 à Yarmouth, à bord du *Kent*. Le lord Dunkan l'attendoit dans sa voiture; mais le peuple qui semble partager l'aveugle tendresse du roi Georges pour ce prince, décala les chevaux & traîna la voiture, qui le portoit. Qu'eût donc fait le peuple, si le duc d'York fût revenu triomphant? Le 14, il est arrivé à Londres, d'où il est reparti pour Windsor où l'attendoient les consolations paternelles.

L'amiral Keitt s'embarque sur la *Victoire*, de 100 canons, pour se rendre dans la Méditerranée, où il aura le commandement en chef à la place du lord Saint-Vincent.

L'épouse de Blackwel, un des compagnons de Napper-Tandy, est arrivée il y a quelques jours à Douvres, où elle avoit voulu d'abord passer sous un nom supposé. L'examen de ses papiers a déconcerté qui elle étoit. Le gouvernement français paroît prendre beaucoup d'intérêt à cette affaire, puisque, d'après un ordre qu'elle apporta, l'embargo mis sur le port de Calais fut levé pour elle. Le sort de son mari ne l'inquiette point. Il étoit, dit-elle, au service de France avant la révolution; elle a même apporté un acte de naturalisation signé par Louis XVI. On a permis à son mari de recevoir une de ses lettres & de lui répondre; mais les ordres les plus positifs ont été donnés à M. Kirby de ne permettre à personne d'approcher des prisonniers.

Napper-Tandy & ses trois compagnons d'infortune sont transférés sous escorte en Irlande. Ils sont arrivés à Chester le 20 de ce mois, & sont très-strictement gardés dans le château de cette ville: ils iront à Dublin.

RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 29 brumaire.

Un adjudant-général apporté au général Mainoni, qui commande ici, la nouvelle officielle que les Autrichiens qui ont passé le 21 de ce mois, entre Feldkirch & Coire, ont été complètement battus; qu'ils ont perdu 4 mille hommes tant morts que blessés & prisonniers; en outre 12 pièces de canon. Le général Mainoni s'est empressé d'en faire part à notre ministre de la guerre.

Nous avons appris en même-tems qu'un petit corps de 500 Autrichiens avoit passé à la même époque ce fleuve dans le Rheinthal, entre Morstein & Sainte-Marguerite; mais que leur attaque avoit si mal réussi, que la moitié de ce corps fut coupé par les Français, taillé en pièces ou noyé.

Les Autrichiens ont abandonné en partie le pays des Grisons. Les Français qui occupent la rive gauche du Rhin, y construisent d'espace en espace des fortins & des batteries.

De Bâle, le 29 brumaire.

L'Helvétie reçoit de nouveaux gages de la bonne intelligence que le roi de Prusse veut entretenir avec la république. Le gouverneur de Neuchâtel avoit déjà en l'ordre de surveiller sévèrement les émigrés suisses qui se sont retirés dans cette ville & dans les environs. Cet ordre vient d'être fortement renouvelé.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Toulouse, le 27 brumaire.

Il existe dans cette ville deux partis puissans par leur nombre; le premier composé d'hommes regrettant l'ancien ordre de choses, mais plus occupés à se plaindre de ce que leur a fait éprouver le régime révolutionnaire, qu'à en tirer aucune vengeance: le second aussi nombreux, est celui connu sous la dénomination d'*anarchistes*. Il est formé d'une foule d'hommes sans propriété, sans industrie, n'aimant ni ne voulant de travail, audacieux à l'excès, & prêts toujours à se soulever contre l'autorité, si elle ne marche selon

leurs vues extravagantes. Ce parti est armé, & a 3000 fusils à sa disposition. Les autorités civiles tremblent devant ces hommes. Le troisième parti sur lequel doit se reposer tout gouvernement sage, est celui des républicains purs & honnêtes, desirant fermement la liberté sur des bases solides, ennemis de toutes les vexations & des dilapidations. Ce parti est ici peu nombreux; à peine se monte-t-il à 200 personnes.

Dans cet état de choses, le général Frégeville crut prudent, pour éviter des troubles, presque sûrs, de différer la proclamation de la loi du 19 brumaire. Tout annonce qu'une autre conduite auroit fait couler le sang dans Toulouse.

La nouvelle de la translation du corps législatif fut, au moment où on ne s'y attendoit pas, communiquée au club par le président du tribunal criminel, avant que les autorités eussent pu prendre de mesures. Cette annonce occasionna les motions les plus violentes, on proposa la permanence de la société, criant plusieurs fois aux armes!

Les autorités, sur l'avis du citoyen Frégeville, se dispersèrent & parvinrent à faire rapporter la permanence & à ramener le club à plus de retenue. La troupe, dont on ne peut trop louer l'obéissance & les bons principes, fut mise sur pied. Le 24^e régiment de chasseurs a sur-tout parfaitement secondé les efforts du général Frégeville pour déconcerter les projets que pouvoient encore former les mutins.

La loi d'ajournement des conseils, la nomination des consuls, firent redoubler les cris, mais seulement dans les conciliabules secrets, surveillés, & par conséquent moins à craindre. Cette loi fut publiée sans aucun événement fâcheux, mais sans appareil; affectation d'autant plus remarquable que peu de tems avant celle sur les otages l'avoit été avec pompe.

De Bordeaux, le 28 brumaire.

Le citoyen Mulleret, nouveau directeur du jury, a fait arrêter le commissaire de police Ublement, prévenu d'être l'assassin du jeune & malheureux Riviere. Son prédécesseur, malgré la clameur publique, n'en avoit pas eu le courage.

Le 25, deux cents individus environ se sont portés aux spectacles, aux cafés, aux promenades, en criant à l'extermination des terroristes & des brigands. On a fait chaâter le *Réveil du Peuple*.

Le 26 au matin, de grands rassemblemens s'étoient formés dès six heures du matin, au champ de Mars, où l'on concertoit les projets de la journée; mais la permanence des administrations & la mise sur pied des forces militaires les ont fait échouer.

Note du Rédacteur. Nous ne pouvons ni affirmer ni révoquer en doute ces détails, parce que cette lettre ne nous est pas parvenue directement. Mais nous observerons que la plupart des autorités de Bordeaux sont dénoncées depuis long-tems par les habitans de cette ville; qu'elles ont été accusées d'y avoir fait couler le sang; qu'elles ont dû voir, comme le parti auquel elles tenoient, le 18 brumaire avec beaucoup de répugnance; & qu'ainsi il ne seroit pas étonnant qu'au lieu de réprimer quelques désordres partiels, elles en eussent chargé le tableau, pour se donner de l'importance & tâcher de conserver des places où elles chanceloient. Ce qui donne quelque poids à ces conjectures, c'est l'excellent esprit qui a, dans tout le cours de la révolution, animé l'immense majorité des habitans de Bordeaux. Aussi les journaux & les lettres particulières de cette ville racontent-ils les faits d'une manière différente, & montrent-ils ces prétendus mouvemens comme ceux de la joie & de l'enthousiasme excités par l'heureuse régénération du 18^e brumaire.

De Clermont-Ferrant, le 28 brumaires.

Il s'est élevé ici, le 26, une rixe au spectacle. Des jeunes gens ayant formé le projet d'empêcher de jouer la *Marseillaise*, & d'y substituer la *Bonaparte*, la municipalité, pour

prévenir le tumulte, ordonna qu'on joueroit l'une & l'autre; mais le bruit, les vociférations, les menaces, les qualifications proscrites, ont duré pendant tout le tems qu'on a joué l'Hymne de la Liberté. Deux des provocateurs ont été signalés, & l'administration prend des mesures pour que de pareilles scènes ne se renouvellent plus.

De Fontenay-le-Peuple, le 29 brumaire.

Les troupes promises sont attendues avec impatience. Les brigands menacent toujours les Sables & Saint-Gilles. Ils cherchent à se rapprocher des côtes pour établir une communication avec les secours qu'ils attendent d'Angleterre. On assure qu'une frégate chargée de 800 émigrés & de 50 mille fusils a péri sur la côte de Paimbœuf; que cinq hommes seulement se sont sauvés, & qu'on n'a pu retirer que cinq à six caisses. On dit qu'une autre frégate a touché & subi le même sort.

De Paris, le 5 frimaire.

Les banquiers & les principaux négocians de Paris viennent de donner une éclatante preuve de patriotisme & un nouveau gage de confiance au nouveau gouvernement.

Bonaparte les avoit réunis chez lui, le 5 de ce mois, au soir. Il leur a exposé avec force les besoins momentanés du trésor public. Il leur a déclaré que le regne des brigands étoit passé; que la richesse ne seroit plus ni un crime ni un motif de suspicion; & que les talens & les lumières alloient prendre par-tout la place de la sottise & de l'ignorance. Il leur a montré l'espoir d'une paix juste & glorieuse; mais il leur a représenté que, pour l'accélérer, il ne falloit pas que les puissances coalisées pussent croire à un épuisement qui n'est qu'apparent, & que l'effet d'une détestable administration. Il les a en conséquence pressés, en son nom & en celui de ses collègues, de se prêter à une avance nécessaire pour attendre le moment où les nouvelles contributions pourront être en recouvrement.

Les banquiers & négocians ont à l'instant voté par acclamation un prêt de 12 millions, qui a aussitôt été rempli par souscription. Une commission de sept membres a été nommée pour régler le mode d'exécution. Elle est composée des citoyens Fulchiron, Perregaux, Récamier, Mallet, Doyen, Lesser & Germain.

Nous sommes persuadés qu'un appel semblable seroit au besoin également entendu par ceux des négocians de nos principales places de commerce, que les mesures révolutionnaires n'ont pas ruinés.

— Les bruits qui ont couru sur une mission & même sur une absence de Berthier, sont sans aucun fondement.

— Le nouveau ministre de la marine, Forfait, est installé.

Talleyrand-Périgord a pris aussi, depuis deux jours, le porte-feuille des relations extérieures. Ce n'est cependant qu'aujourd'hui que Reinhart a quitté l'hôtel de la rue du Bacq, pour aller loger chez son frère, en attendant son départ pour l'ambassade de Suisse.

— Le bois de Boulogne (près Paris), & la maison Arthur, viennent d'être cernés. On ne dit pas pour quel motif.

— Le ministre de la police a déjà indiqué à quelques-uns des individus compris dans l'arrêté du 4 frimaire, le lieu où ils devront se rendre, pour y rester en surveillance. Talot a obtenu la faculté de rester avec Jourdan dans une maison de campagne à environ 15 lieues de Paris.

— Adrien Lézai & l'ex-général Valence, rayés provisoirement de la liste des émigrés, ont obtenu de rentrer avec une surveillance.

— On a présenté aux consuls un modèle d'habit consulaire. On leur avoit proposé un habit à la française, de velours blanc, brodé en or, boutonné jusqu'à la ceinture; pantalon bleu clair, ceinturon d'épée sur l'habit, & l'épée perpendiculaire au côté, bottes rouges & bonnet de même couleur. On observoit à Bonaparte que le bonnet rouge lui seroit mal: *aussi mal que les talons rouges*, a-t-il répondu.

Il ne sera sans doute plus question de ce ridicule costume.

— Il n'est accordé que deux mille francs pour frais de voyage aux *députés des consuls*; aussi plusieurs d'entre eux partent-ils tout simplement en diligence.

— Les drapeaux turcs, enlevés à Aboukir par l'armée de Bonaparte, viennent d'arriver à Paris. Ils y ont été apportés par le citoyen Delarue, capitaine de marine, commandant la frégate que montoit le général en chef, & par l'adjudant du contre-amiral Ganteaume.

Ces trophées ont excité le plus vif enthousiasme dans toutes les villes où ils ont passé.

— Les consuls de la république ont pris hier un arrêté portant, que les restes du général Joubert, actuellement déposés dans le fort Lamalgue à Toulon, y seront inhumés. Le motif de cet arrêté est d'assurer aux cendres de ce jeune héros un asyle digne de lui, en les conservant dans des lieux voisins des braves armées dont il fut l'exemple & le chef. Le fort Lamalgue portera désormais le nom de fort Joubert.

— Les consuls viennent d'arrêter que la riche collection des médailles romaines seroit estimée, & que la valeur en seroit distribuée aux patriotes réfugiés.

— Gaudin a fait une nouvelle organisation du ministère des finances. Il l'a composé de quatre divisions & d'un secrétaire-général.

Le ministre donne ses audiences publiques, les quintidies, à midi.

Les chefs de division en donneront aussi les quintidies & nonidies.

— Le général Clarke a modestement repris la place de chef du bureau topographique de la guerre auprès des consuls. On se rappelle qu'il occupoit les mêmes fonctions au directoire avant le 18 fructidor; & qu'il avoit été envoyé en Italie auprès de Bonaparte, dont il obtint l'estime pendant les négociations de Léobon. Ce général, après la chute de Carnot, dont Clarke étoit l'ami particulier, le maintint en fonctions, un peu malgré le directoire d'alors.

L'emploi de confiance qui est aujourd'hui rendu à Clarke, semble prouver qu'on est beaucoup revenu sur la fable un peu forte du *royalisme* de Carnot, avec lequel il avoit des relations intimes qu'il n'a jamais désavouées.

— Avant-hier, entre 9 & 10 heures du soir, un particulier vint s'asseoir sur la marche qui borde le piédestal de la statue de la Liberté, en face des Tuileries. La sentinelle l'ayant aperçu, lui cria de se retirer: ce particulier lui répondit qu'il se reposoit; mais que, puisqu'il ne pouvoit rester-là, il s'en alloit. Au même instant le bruit d'un coup de pistolet se fit entendre; le malheureux venoit de se tuer.

— Le conseil martial-maritime nommé pour examiner la conduite du contre-amiral Pérée, prés, il y a quelque tems, près de Toulon, avec la division qu'il commandoit, par une

escadre anglaise, composée de onze vaisseaux de ligne, l'a déchargé hier, à l'unanimité, de toute accusation; & le président, le citoyen Thévenard, lui a remis sur-le-champ ses armes, en l'embrassant. On assure qu'il est parti de suite en poste pour une destination importante.

— Lakanal, commissaire du gouvernement dans les départemens de la rive gauche du Rhin, est destitué par arrêté des consuls, du 2 de ce mois; il est remplacé par le citoyen Shée, ex-président de la commission intermédiaire établie à Bonn par le général Hoche.

— Le général Brune, dans une lettre datée de la Haye, le 1^{er} frimaire, annonce au ministre de la guerre l'entière évacuation du territoire batave par les anglo-russes; il ajoute que leur embarquement a été très-pénible par la contrariété des vents; que plusieurs naufrages ont ajouté aux désastres de leur expédition; qu'une frégate anglaise, portant un des meilleurs régimens de l'armée, vient encore d'échouer sur l'île d'Ameland, & qu'on n'a pu en sauver que vingt-cinq hommes.

— Le 2 frimaire, à 7 heures du matin, M. Swinburn, commissaire anglais pour l'échange des prisonniers, est arrivé de Paris à Calais; il s'est aussitôt embarqué pour Douvres, à bord d'un paquebot prussien, capitaine Ballon.

On suppose, en ce moment à ce voyage plus d'un motif.

— Les demandes des acteurs, actrices, danseurs & musiciens qui desirant faire partie de la troupe d'Egypte, doivent être adressées au citoyen Mahéroul, commissaire du gouvernement auprès du théâtre Français de la République, (rue de la Loi). Chaque note doit contenir des renseignements exacts sur ceux qui se présentent, avec les conditions qu'ils mettent à leurs engagements.

— Gayvernon, commissaire central à Amiens, & contre lequel se sont élevés de nombreuses réclamations, étoit venu à Paris pour tâcher de se justifier. On dit que le ministre de l'intérieur lui a laissé la faculté de retourner à son poste.

— On dit que Bernier, ancien curé de St.-Lô, ancien conseil de Stofflet, dirige encore en ce moment les opérations de la Vendée.

— Ce n'est point l'ex-constituant Latour-Maubourg, compagnon de Lafayette dans les cachots d'Olmütz, mais Victor Latour-Maubourg, son frere, qui avoit été arrêté & qui a été remis en liberté à Bruxelles. Il est à Paris depuis plusieurs jours.

— La diligence de Besançon à Lyon a été arrêtée, le 28 brumaire, à une lieue & demie de Roug, (département de l'Ain) à 8 heures du soir, par huit brigands armés. Ils ont tué le cheval du postillon & volé 12 à 15 mille francs.

La diligence de Paris à Orléans a aussi été attaquée, le 30 brumaire, entre la Mont-Joie & Sercotte, par vingt-cinq à trente hommes armés. La fermeté du conducteur & des postillons ont empêché qu'elle ne fût volée.

— Le ci-devant marquis de Saint-Huruge, connu dans la révolution, sous le titre de *général des Sans-Culottes*, vient de se marier à Mâcon, à une jeune personne à laquelle il a reconnu 60 mille francs.

— Le bruit de la mort du prétendant s'étoit répandu, il y a quelques jours, & se répète aujourd'hui.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Paris, le 4 frimaire, an 8.

Rapport fait par le ministre Cambacérés, aux consuls de la République.

Citoyens consuls, je viens soumettre à votre examen le compte rendu de la promulgation du 18 brumaire, ainsi que de la loi du lendemain 19.

Vous y verrez que ces deux actes de la puissance législative ont été accueillis par-tout avec la satisfaction qu'ils devoient inspirer; & qu'à l'exception de quelques esprits prevenus ou mal-intentionnés, l'immense majorité du peuple n'a aperçu dans les changemens qui viennent de s'opérer que le salut de la République & le présage heureux des destinées que ce grand événement lui prépare.

Cette touchante unanimité de suffrages dans la partie la plus nombreuse des citoyens, ne permet pas de craindre qu'un génie désorganisateur puisse mettre obstacle au bien que la France attend de votre courage & de vos soins.

Investis par la loi du 19 brumaire de toute la latitude des pouvoirs nécessaires pour créer & maintenir la paix intérieure, vous avez dû porter le dernier coup aux factions qui l'avoient altérée, en éloignant de la société les chefs & les sectateurs d'un parti qui n'a mis si souvent la liberté en péril, & qui, dans ces derniers tems, n'a pas craint de manifester sans détour les coupables projets qu'il avoit conçus.

Vous avez atteint, citoyens consuls, le but désiré.

La faction qui avoit voulu former un état dans l'état, n'existe plus. Ses membres dispersés sont livrés à une rage impuissante ou au poids de leurs propres remords. Les hommes adroits ont abjuré solennellement leurs erreurs; & la confiance générale vous environnant de toute l'efficacité de ses moyens, il n'est plus besoin pour conserver la tranquillité publique que d'exercer une stricte surveillance sur les mêmes individus, que des mesures plus énergiques ont empêché de la troubler.

C'est dans cet esprit, citoyens consuls, que je vous propose l'arrêté ci joint. (Cet arrêté est le même que nous avons donné hier.)

Signé, CAMBACÉRÈS.

Salut & respect,

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 5 frimaire.

La commission reçoit un grand nombre d'adresses de félicitations sur les journées des 18 & 19 brumaire, & en ordonne la mention au procès-verbal.

L'administration municipale de Toulon adresse le procès-verbal de la cérémonie qui a eu lieu lors de l'entrée, dans ce port, des drapeaux conquis sur les ottomans par l'armée d'Egypte.

Elle renvoie à l'examen de sa section de finances la résolution d'lier, qui exige des cautionnemens des receveurs généraux.

Nota. Il n'y a pas eu de séance à la commission des cinq-cents: les membres se sont réunis dans leurs sections respectives.

Bourse du 5 frimaire.

Rente prov., 12 fr. 25 c. — Tiers cons., 19 f., 18 fr. 88 c. — Bons $\frac{2}{3}$, 1 f. 21 c. — Bons $\frac{3}{4}$, 0 c. — Bons d'arrérage, 90 f. 89 fr. 50 c. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers.

Table alphabétique des matières contenues dans le Recueil des Loix et Arrêtés du directoire, distribués aux souscripteurs du Publi-ciste pendant l'an VII, contenant l'indication des Loix numérotées 1991 à 3303 inclusivement. Deux feuilles in-4^o, petit-texte à deux colonnes. Prix, 60 cent. franc de port. A Paris, au bureau du Publi-ciste, rue des Moineaux, n^o 425.

Nota. Cette table peut servir indifféremment à toutes les collections de Loix de l'an VII, complètes ou non, pourvu qu'elles aient été imprimées avec le numéro de chaque Loi.

A. FRANÇOIS.